



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR 2024

SLO

ID : 033-213301435-20240408-2024_040-DE

Délibération n° 2024-040

Lundi 08 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt sept mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE LA REDEVANCE COMMUNALE DES MINES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CONTINUTE CYCLABLE ENTRE LE POLE MULTIMODAL DE SAINT-ANDRE DE CUBZAC ET LE PONT EIFFEL

Vu les commissions Finances du 20 novembre 2023 et 1^{er} février 2024,

Vu la délibération n°2022-054 du 03 octobre 2022 portant convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac,

Vu la délibération n°2023-099 du 14 décembre 2023 portant groupement de commande pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac le long de la RD N°1010 pour les entrées de bourg et hors agglomération,

Vu l'arrêté n°22SUBFRV_AC_022_Portant attribution de subvention au Département de la Gironde relatif au projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé sur les RD1010 et 248 entre Cubzac les Ponts et Saint-André de Cubzac,

Vu la convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le pôle multimodal de Saint André de Cubzac,

Vu l'avis du Centre Départemental routier sur le projet d'aménagement de continuité cyclable,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Considérant que par la délibération n°2022-054, la commune a acté le projet d'«aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac au regard d'une prévision budgétaire de 1 151 542,00€ à répartir sur plusieurs exercices budgétaires et d'un

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR 2024

ID : 033-213301435-20240408-2024_040-DE

montant de subvention de 240 695,00 représentant 20,90% du montant des travaux, en sus de la récupération de la TVA.

Considérant, que l'ensemble des travaux d'aménagement de la piste cyclable le long de la route départementale n°10110 soit le résultat d'un projet unique qui donne lieu à la constitution d'un groupement de commande entre les parties prenantes.

Considérant que les travaux hors bourg et d'entrée de bourg, objet du présent groupement de commande sont estimés au stade de l'avant projet à 232 065,50€ HT, comme suivant pour la commune :

	Voirie	Signalisation Horizontale	Signalisation verticale	Equipements de sécurité	Total
Piste cyclable					
Département	319 323,42 €	2 167,20 €	11 955,29 €	251 103,60 €	584 549,51 €
Commune de Cubzac les Ponts	120 163,26 €	18 121,08 €	2 179,16 €	91 602,00 €	232 065,50 €
Commune de Saint-André de Cubzac	90 002,40 €	3 414,36 €	1 851,68 €	43 494,00 €	138 762,44 €
Renforcement et sécurisation RD1010					
Département	538 872,00 €	18 262,80 €	15 843,80 €	79 320,00 €	652 298,60 €

Au regard de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-après et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de la subvention pour la réalisation de cette opération.

Montant du projet HT	Subventions sollicitées	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
232 065,50€ Travaux d'aménagement cyclable 2024	France Relance	20,90%	48 506,33€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Travaux de voirie et sécurisation Redevance Communale des Mines	40%	92 826,20€
	Autofinancement Communal	39,10%	90 732,97€
	Total	100,00%	232 065,50€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'aménagement d'une continuité cyclable pour l'année 2024 à hauteur de 232 065,50€ Hors Taxe pour la part communale,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des travaux d'aménagement d'une continuité cyclable auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de la redevance communale des mines, une aide financière de 92 826,20€,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,

Alain TABONE

